

Habitat & Collectivités Locales N°126

Informations du 10 au 16 Décembre 2011

Nouvelle formule – n° 126 – 19 Décembre 2011 **Version gratuite allégée (spécimen)**

Editorial

Consommons Français ! Achetons Français...

Patriotisme économique ou solide bon sens, le domaine du logement est d'évidence un secteur où il est difficile de délocaliser la production et qui doit certainement, au plan de la balance des paiements, être très vertueux. La crise devrait avoir cela de bon que la nature reconnue *contra-cyclique* de la construction de logements sociaux puisse se combiner à une relance de l'investissement dans tout le secteur de l'habitat. On se prend à imaginer que les financements – sans aller solliciter les « marchés », le FMI ou la BoC (1) – pourraient être levés sans difficulté auprès des ménages français voire européens... que ce soit via le Livret A au plafond augmenté ou par le biais d'un grand emprunt.

Mais bon, votre éditeur s'aventure sur des terres politico-technocratiques où l'apparente évidence se heurte à des considérations hors de compréhension du commun des mortels...

Magie des chiffres (et de Noël ?), l'Insee nous confirme que nous sommes collectivement plus *riches* que l'an passé ! Notre « patrimoine économique » a augmenté de presque 10% « grâce » à la hausse... de l'immobilier.

Et puis, malgré les tempêtes dans les cieux comme sur les places financières ou encore entre Europe continentale et (perfide ?) Albion, l'approche de cette fin d'année va certainement conduire à une pause, une trêve. Vous retrouverez votre lettre HCL début janvier de l'an prochain.

Toute l'équipe vous souhaite, dans l'intervalle, d'excellentes fêtes.

Guy Lemée

(1) Bank of China

Sommaire	
Textes.....	2
Journaux officiels (JORF / JOUE) du 10 au 16 Décembre 2011	2
Bulletins officiels, circulaires, documentation administrative, etc.....	3
Parlement	4
Projets de loi / Propositions de loi.....	5
Questions parlementaires / Réponses ministérielles	5
Parlement Européen.....	6
Jurisprudence	7
Documentation.....	9
Rapports & études.....	9
Livres, revues, articles et communiqués signalés	10
Actualités	12
Finances, fiscalité, comptabilité, statistiques	12
On en parle – Revue du web.....	14
Evènements / Manifestations	20

20 ans d'expertise : assistance, conseils et études

FONCIER

URBANISME

HABITAT SOCIAL

Textes

Journaux officiels (JORF / JOUE) du 10 au 16 Décembre 2011

Sociétés anonymes d'habitations à loyer modéré

Arrêté du 2 décembre 2011 relatif à la dévolution partielle du boni de liquidation de la société anonyme d'habitations à loyer modéré Le Toit populaire moderne

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000024940337>

Arrêté du 2 décembre 2011 portant renouvellement de l'agrément de la société anonyme d'habitations à loyer modéré Habitations modernes et familiales en Rhône-Alpes

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000024940339>

Arrêté du 2 décembre 2011 portant renouvellement de l'agrément de la société anonyme d'habitations à loyer modéré Le Toit vosgien

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000024940342>

Agréments d'associations

Arrêté du 6 décembre 2011 portant agrément de l'association PACT de la région dunkerquoise

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000024941059>

Arrêté du 6 décembre 2011 portant agrément de l'Association des résidents étudiants, apprentis et salariés - AREAS

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000024941065>

Arrêté du 6 décembre 2011 portant agrément de l'association PACT ARIM des Alpes-de-Haute-Provence - PACT ARIM 04

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000024941070>

Géomètres

Arrêté du 22 novembre 2011 modifiant l'arrêté du 12 novembre 2009 relatif à l'inscription au tableau de l'ordre des géomètres-experts

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000024968161>

Arrêté du 7 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation, à la nature et aux programmes des épreuves du concours interne d'accès au corps des géomètres de l'Institut géographique national

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000024968190>

Marchés publics - Relèvement du seuil de dispense de procédure à 15 000 euros HT et mise en cohérence d'autres seuils

Décret n° 2011-1853 du 9 décembre 2011 modifiant certains seuils du code des marchés publics

JORF n°0287 du 11 décembre 2011 page 21025 - texte n° 27 - NOR: EFIM1128735D

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000024941156>

Entrée en vigueur : les dispositions du présent décret ne sont pas applicables aux contrats pour lesquels une consultation a été engagée ou un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication antérieurement à la date d'entrée en vigueur du présent décret (le lendemain de sa publication).

Bénéficiaires du RSA - Attribution d'une aide exceptionnelle de fin d'année

Décret n° 2011-1868 du 13 décembre 2011 relatif aux aides exceptionnelles de fin d'année attribuées à certains allocataires du revenu de solidarité active

JORF n°0289 du 14 décembre 2011 page 21143 - texte n° 42 - NOR: SCSA1131862D

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000024961616>

Prélèvements d'échantillons d'eau sont effectués par les agents de l'agence régionale de santé ou par les agents d'un laboratoire agréé - Tarifs

Arrêté du 23 novembre 2011 fixant le tarif des prélèvements des eaux destinées à la consommation humaine, des eaux minérales naturelles, des piscines et des eaux de baignade

JORF n°0289 du 14 décembre 2011 page 21139 - texte n° 30 - NOR: ETSP1131825A

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000024961373>

Redevance pour pollution de l'eau d'origine non domestique par les activités d'élevage - L'Agence de l'eau Loire-Bretagne est désignée pour l'établissement du titre de recettes et le recouvrement

Décret n° 2011-1852 du 9 décembre 2011 désignant l'agence de l'eau chargée de l'établissement du titre de recettes et du recouvrement de la redevance pour pollution de l'eau d'origine non domestique par les activités d'élevage

JORF n°0287 du 11 décembre 2011 page 21019 - texte n° 12 - NOR: DEVL1129978D

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000024941044>

Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle - Inondation et coulée de boue - Mouvement de terrain - 2009- 2010 – 2011

Arrêté du 12 décembre 2011 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle
JORF n°0290 du 15 décembre 2011 page 21190 - texte n° 14 - NOR: IOCE1133767A
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000024968261>

Loi relative à la répartition des contentieux et à l'allègement de certaines procédures juridictionnelles

LOI n° 2011-1862 du 13 décembre 2011 relative à la répartition des contentieux et à l'allègement de certaines procédures juridictionnelles

JORF n°0289 du 14 décembre 2011 page 21105 - texte n° 1 - NOR: JUSX1002218L
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000024960344>

Le Conseil constitutionnel a jugé que les articles 38 à 46 de la loi relatifs à l'organisation et aux compétences des juridictions financières, ainsi qu'aux procédures applicables devant elles, avaient un lien direct avec les dispositions initiales du projet de loi relatif à l'organisation, aux compétences et aux procédures juridictionnelles. Il a également jugé que les articles 39 et 46, relatifs aux pouvoirs et au nombre des chambres régionales des comptes, contestés sur le fond par les requérants, sont conformes à la Constitution.
[Conseil constitutionnel - Décision n° 2011-641 DC - 2011-12-08](http://www.conseil-constitutionnel.fr/decision/2011/2011-641-DC-2011-12-08)

Indice mensuel des prix à la consommation en novembre 2011

Avis relatif à l'indice des prix à la consommation

JORF n°0290 du 15 décembre 2011 page 21227 - texte n° 125 - NOR: EFIS1134039V
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000024968885>

IINSEE - Fiche synthétique de présentation des résultats

<http://www.insee.fr/fr/themes/info-rapide.asp?id=29&date=20111213>

Programme « Habiter mieux » - Conditions de délivrance des certificats d'économies d'énergie

Arrêté du 25 novembre 2011 portant validation d'un programme de réduction de la consommation énergétique des ménages les plus défavorisés dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie

JORF n°0287 du 11 décembre 2011 page 21020 - texte n° 13 - NOR: DEVR1132132A
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000024941050>

Réalisation et à mise en œuvre des canalisations de gaz à l'intérieur des bâtiments d'habitation ou de leurs dépendances - Actualisation des spécifications techniques

Arrêté du 6 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 15 juillet 1980 modifié rendant obligatoires des spécifications techniques relatives à la réalisation et à la mise en œuvre des canalisations de gaz à l'intérieur des bâtiments d'habitation ou de leurs dépendances

JORF n°0290 du 15 décembre 2011 page 21188 - texte n° 10 - NOR: DEVP1126947A
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000024968236>

Très haut débit en fibre optique dans les constructions neuves de bâtiment à usage principal d'habitation - Modification des modalités de déploiement

Décret n° 2011-1874 du 14 décembre 2011 modifiant l'article R. 111-14 du code de la construction et de l'habitation

JORF n°0291 du 16 décembre 2011 page 21253 - texte n° 6 - NOR: DEVL1112733D
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000024978418>

Entrée en vigueur : les dispositions du décret sont applicables aux bâtiments ayant fait l'objet d'une demande de permis de construire déposée à partir du 1er avril 2012.

Bulletins officiels, circulaires, documentation administrative, etc

Prêt destiné aux assistants maternels pour l'amélioration du lieu d'accueil de l'enfant.

CIRCULAIRES.GOUV - Circulaire N° DSS/SD2B/2011/455 - 2011-12-05 - NOR : ETSS1133121C
http://www.circulaires.gouv.fr/pdf/2011/12/cir_34192.pdf

Dotations d'équipement des territoires ruraux (DETR)-Exercice 2012

La présente circulaire a pour objet de présenter les règles de répartition de la DETR créée par la loi de finances initiale pour 2011, modifiée par la loi de finances rectificative pour 2011, et de préciser les modalités de gestion de cette dotation. Cette circulaire remplace la circulaire NOR : COT B 1103607 C du 7 février 2011. Elle a également pour objet de lancer dès à présent les appels à projets et de réunir la commission départementale d'élus prévue à l'article L.2334-37 du CGCT. Elle communique la liste des communes et des EPCI à fiscalité propre éligibles à la DETR dans votre département pour l'exercice 2012.

(...) Les abonnés ont accès à la lettre HCL en version intégrale et disposent à cet emplacement de l'information et du lien Internet vers le texte ou le document signalé Voir : <http://hcl.inventaires.fr>

Projet de décret relatif à la dévolution de terrains non bâtis acquis pour moitié au moins avec des subventions publiques aux fins de protection de l'environnement

Le présent décret précise la procédure à adopter selon le type de dissolution, volontaire ou judiciaire.

Il organise la consultation des collectivités locales et établissements publics de l'Etat intéressés en leur qualité de financeurs ou parce que le terrain se situe dans leur ressort territorial. Il décrit les cas de figure

susceptibles de se présenter (candidature unique, multiple, absence de candidature) et la façon dont l'autorité qui a accordé l'agrément (préfet ou ministre) organise la dévolution en lien avec le liquidateur (liquidation volontaire ou statutaire) ou le curateur (liquidation judiciaire). Faute de candidats, le bien est dévolu à un établissement public de l'Etat.

(...) Les abonnés ont accès à la lettre HCL en version intégrale et disposent à cet emplacement de l'information et du lien Internet vers le texte ou le document signalé Voir : <http://hcl.inventaires.fr>

Commande publique

Le seuil de dispense de procédure porté à 15.000 euros - Une fiche de la DAJ

Comme annoncé par le Premier ministre, le décret n° 2011-1853 du 9 décembre 2011, relevant à 15.000 euros HT le seuil de dispense de procédure des marchés publics, est paru au Journal officiel du 11 décembre 2011.

Le relèvement du seuil à 15 000 euros est assorti de quelques conditions

Le décret ne s'applique pas aux contrats pour lesquels une consultation a été engagée ou un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication antérieurement à sa date d'entrée en vigueur (le lendemain de sa publication).

Ministère de l'Economie, des Finances et de l'industrie - DAJ - Fiche explicative - 2011-12-12

(...) Les abonnés ont accès à la lettre HCL en version intégrale et disposent à cet emplacement de l'information et du lien Internet vers le texte ou le document signalé Voir : <http://hcl.inventaires.fr>

Seuils - Mise à jour des tableaux de la rubrique "Conseil aux acheteurs" de la DAJ

Les tableaux « avis de publicité, avis d'attribution et procédures » ont été actualisés pour intégrer le seuil de 15 000 euros et les seuils européens applicables à compter du 1er janvier 2012.

Ministère de l'Economie, des Finances et de l'industrie - Communiqué - 2011-12-15

(...) Les abonnés ont accès à la lettre HCL en version intégrale et disposent à cet emplacement de l'information et du lien Internet vers le texte ou le document signalé Voir : <http://hcl.inventaires.fr>

Parlement

Régime des aides d'Etat aux services d'intérêt économique général (SIEG)

Le Sénat demande au Gouvernement de marquer fermement son opposition à l'adoption, en l'état, des quatre documents de la Commission européenne soumis à consultation publique et réitère son vœu d'une directive-cadre relative aux services d'intérêt économique général,

Le Sénat invite le Gouvernement à étudier et, le cas échéant, mettre en œuvre les procédures prévues par le droit de l'Union européenne pour s'opposer à l'entrée en vigueur ou à l'application des quatre textes concernés, dans l'hypothèse où la Commission européenne les publierait sans prendre suffisamment en compte le nécessaire respect du principe de subsidiarité et des prérogatives des États membres, ou en outrepassant le champ de compétences qui lui est assigné par les articles 106 à 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne concernant le contrôle des aides d'État,

Le Sénat demande que, lors du prochain renouvellement de la Commission européenne, soit créé un poste de commissaire chargé des services d'intérêt général qui serait le garant de leur prise en compte dans toutes les politiques communautaires, de leur niveau de qualité et de leur bon fonctionnement.

(...) Les abonnés ont accès à la lettre HCL en version intégrale et disposent à cet emplacement de l'information et du lien Internet vers le texte ou le document signalé Voir : <http://hcl.inventaires.fr>

Emprunts "toxiques" : une responsabilité partagée, une solution mutualisée

(Voir en rubrique « rapports » ci-après)

Assemblée Nationale - Dossier - 2011-12-14

(...) Les abonnés ont accès à la lettre HCL en version intégrale et disposent à cet emplacement de l'information et du lien Internet vers le texte ou le document signalé Voir : <http://hcl.inventaires.fr>

Projets de loi / Propositions de loi

Loi de finances pour 2012

Projet de loi adopté en Nouvelle lecture par l'Assemblée nationale le 15 décembre 2011

http://www.assemblee-nationale.fr/13/dossiers/loi_finances_2012.asp

Valérie Pécresse, ministre du Budget et des comptes publics: «Nous pourrions alléger les normes, et, en retour, les collectivités deviendraient des acteurs pleins et entiers de la lutte contre les déficits. Ce serait un pacte entre l'État et les collectivités locales, qui mériterait d'être concerté, débattu, négocié».

http://www.assemblee-nationale.fr/13/cr/2011-2012/20120083.asp#P445_76478

Le prêt à taux zéro autorisé pour les achats de logements anciens HLM

Le prêt à taux zéro (dit PTZ+) sera réservé aux logements neufs mais accepté dans l'ancien pour les acquisitions dans les HLM afin de permettre aux locataires de devenir propriétaires de leur logement, selon une mesure votée jeudi à l'Assemblée lors de la nouvelle lecture du budget 2012.

Pour éviter un risque d'effet d'aubaine, où le bailleur vendrait à un prix plus élevé en sachant que le locataire aura accès au PTZ+, le bénéfice du prêt pour les achats de logements anciens du parc social sera conditionné à la vente à un prix égal au minimum autorisé par le code de la construction.

L'enveloppe maximale du montant des PTZ+ sera ramenée à 820 millions d'euros.

Les plafonds de ressources pour l'octroi des prêts à taux zéro seront par ailleurs modifiés notamment pour "recentrer les aides publiques sur les ménages en ayant le plus besoin" et pour éviter de creuser encore l'écart d'aide entre les zones géographiques, plus ou moins tendues.

Chef de file des députés Front de Gauche, Roland Muzeau, "totalement hostile à la vente de logements HLM", a estimé que "c'est un dogme de la majorité actuelle de vouloir une France de propriétaires" et que la vente de logements HLM à "une population mal payée présente le risque majeur de ne pas pouvoir les entretenir et d'aller vers plus de copropriétés dégradées".

Le Sénat rejette le projet de budget 2012 en commission

La commission des Finances du Sénat a rejeté jeudi soir le projet de budget pour 2012 dans sa nouvelle lecture votée en fin d'après-midi par les députés.

L'Assemblée nationale a rétabli pour l'essentiel le texte initial proposé par le gouvernement qu'avait complètement modifié le Sénat. La commission des Finances a décidé de voter une motion préalable, une motion de procédure qui équivaut au rejet du texte. Ce rejet devra être confirmé en séance par le Sénat mardi prochain.

Il repartira pour l'Assemblée mercredi qui aura le dernier mot.

Loi de finances rectificative pour 2011 (Sénat)

Projet de loi modifié en 1^{ère} lecture par le Sénat, le 15 décembre 2011

<http://www.senat.fr/dossier-legislatif/pjl11-160.html>

- Suppression du taux intermédiaire de TVA à 7%.
- Logement - Article 15
- Dispositions relatives aux collectivités territoriales
- Article 7 : Financement des aides aux collectivités territoriales pour l'électrification rurale.
- Article 16 : Modifications du dispositif de compensation des pertes de ressources de contribution économique territoriale
- Article 16 bis et suivants : Taxes (balayage, séjour...)
- Article 16 bis (nouveau) : « Pour la taxe due au titre de 2012, la décision du conseil municipal doit être adoptée au plus tard le 15 octobre 2011. Le maire la transmet au comptable public assignataire de la commune au plus tard le deuxième jour ouvré suivant le 15 octobre 2011. »

Taxe communale sur la consommation finale d'électricité

Article 16 quater (nouveau) « Par dérogation au premier alinéa, les communes visées à la première phrase de ce même alinéa dont la population est inférieure ou égale à 2 000 habitants sont bénéficiaires du produit de la taxe due au titre de l'année 2012 en l'absence de délibération du syndicat intercommunal ou du département avant le 15 octobre 2011 ou lorsque cette délibération a été rapportée avant le 31 décembre 2011. Le tarif applicable est celui en vigueur en 2011 en application de l'avant-dernier alinéa de l'article L. 2333-4. »

Questions parlementaires / Réponses ministérielles

Exonération de la TEOM - La jurisprudence des 200 mètres est remise en cause

Extrait de réponse: " Les locaux situés dans la partie de la commune ou de l'établissement public à caractère intercommunal où ne fonctionne pas le service d'enlèvement des ordures ménagères en sont exonérés. Pour apprécier cette condition, il faut considérer la distance entre le point de ramassage des ordures et l'entrée de la propriété.

Sur ce point la jurisprudence a progressivement précisé les cas où cette dérogation s'applique ou non. Elle tend à considérer que l'éloignement d'un point de collecte est réputé normal lorsqu'il n'excède pas une distance de 200 mètres (CE, 24 juillet 1981, n° 206971).

Cette analyse a cependant été récemment remise en cause par le juge administratif qui, d'une part, n'a pas exonéré de la taxe des immeubles situés respectivement à 288 et 410 mètres du conteneur relevé par les véhicules du service d'enlèvement (CAA de Marseille, 8 mars 1999, n° 97MA01194) et, d'autre part, a admis « qu'une propriété dont l'entrée donne sur une voie aisément praticable où circule le véhicule du service de collecte est passible de la TEOM, alors même que ce véhicule s'arrête à 215 mètres du portail de la propriété » (CAA de Lyon, 27 décembre 2002, n° 99LY00781)

L'appréciation de la localisation d'une habitation comme étant ou non dans le périmètre du service de collecte est donc une question qui de fait ne peut être appréciée qu'après examen des circonstances propres à chaque cas.

(...) Les abonnés ont accès à la lettre HCL en version intégrale et disposent à cet emplacement de l'information et du lien Internet vers le texte ou le document signalé Voir : <http://hcl.inventaires.fr>

Diagnostic des installations électriques des parties communes

Extrait de réponse: " elles ne peuvent faire l'objet d'un diagnostic dans le cadre de l'état de l'installation électrique lors de la vente d'un logement. En effet, l'entretien des parties communes est à la charge de l'ensemble des copropriétaires, proportionnellement aux tantièmes attribués par le règlement de copropriété. Un tel diagnostic ne peut donc être porté par un unique copropriétaire, et par conséquent ne peut figurer dans le dossier de diagnostic technique obligatoire à la vente d'un logement.

C'est pourquoi le Gouvernement n'envisage pas, à court terme, de modifier le dispositif actuellement en place concernant l'état de l'installation intérieure d'électricité.

(...) Les abonnés ont accès à la lettre HCL en version intégrale et disposent à cet emplacement de l'information et du lien Internet vers le texte ou le document signalé Voir : <http://hcl.inventaires.fr>

SPL issues de la loi n° 2010-559 du 28 mai 2010 - Assujettissement au code des marchés publics

Extrait de réponse: " En principe, les sociétés publiques locales (SPL) sont soumises à l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics et doivent respecter les règles de publicité et de mise en concurrence prévues par cette ordonnance et son décret d'application n° 2005-1742 du 30 décembre 2005.

Elles peuvent toutefois relever du code des marchés publics dans certaines situations.

- De manière facultative, les SPL peuvent se soumettre volontairement au code des marchés publics, en lieu et place de l'ordonnance du 6 juin 2005, comme le prévoit le II de l'article 3 de l'ordonnance précitée qui dispose que « les dispositions de la présente ordonnance ne font obstacle à la possibilité pour les pouvoirs adjudicateurs d'appliquer volontairement les règles prévues par le code des marchés publics ».
- De manière obligatoire, les SPL sont tenues de respecter les règles du code des marchés publics quand elles agissent dans le cadre d'un mandat tel que prévu par la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (loi MOP). Agissant au nom et pour le compte d'une des collectivités territoriales ou groupements de collectivités territoriales actionnaires, elles sont soumises aux règles applicables à cette personne, c'est-à-dire au code des marchés publics.
- **(...) Les abonnés ont accès à la lettre HCL en version intégrale et disposent à cet emplacement de l'information et du lien Internet vers le texte ou le document signalé Voir : <http://hcl.inventaires.fr>**

Évaluation de la superficie des terres agricoles converties à l'urbanisation

Extrait de réponse: " Les terres agricoles n'occupent désormais que 51 % du territoire. Les landes, friches, maquis et garrigues se sont à nouveau réduits jusque dans les années 1980. Le territoire a été principalement conquis par les espaces boisés jusque dans les années 2000 : 17 % du territoire en 1840-1850, 19 % en 1920-1930, 31 % (17 millions d'hectares) dans les années 2000, mais aussi, dans une moindre mesure, et surtout depuis les années 1990, par les autres occupations, qui passent de 7 % du territoire en 1840-1850 à 12 % dans les années 2000.

Parmi ces autres occupations, c'est seulement à partir de 1981 que l'on peut distinguer les sols «artificialisés» (sols bâtis, sols revêtus et autres sols artificialisés) des autres sols non végétalisés (sols nus, sols recouverts par les eaux). Les sols « artificialisés » sont les seuls à progresser : 2,9 millions d'hectares en 1981 (5,2 % du territoire), 4,9 millions en 2010 (8,9 %), alors que les autres sols non végétalisés sont stables, à 1,9 million d'hectares (3,5 %).

(...) Les abonnés ont accès à la lettre HCL en version intégrale et disposent à cet emplacement de l'information et du lien Internet vers le texte ou le document signalé Voir : <http://hcl.inventaires.fr>

Parlement Européen

Circuler malin et sain dans un espace européen unique des transports en 2020 (Session plénière)

Pour achever un espace unique de transport efficace, sûr et peu polluant, l'UE doit se fixer des objectifs réalistes mais contraignants en matière d'environnement et de sécurité, estiment les députés. D'ici 2020 la mortalité routière et le nombre de blessés graves de la route devraient baisser de moitié par rapport à 2010. Les coûts de la pollution, du bruit et de la congestion devraient être inclus dans le prix payé par l'utilisateur. Parlement européen - Séance plénière - 2011-12-15

(...) Les abonnés ont accès à la lettre HCL en version intégrale et disposent à cet emplacement de l'information et du lien Internet vers le texte ou le document signalé Voir : <http://hcl.inventaires.fr>

Jurisprudence

Propriétés privées riveraines du domaine public maritime - Indemnité de droit de passage

Considérant qu'aux termes de l'article L. 160-6 du code de l'urbanisme : Les propriétés privées riveraines du domaine public maritime sont grevées sur une bande de trois mètres de largeur d'une servitude destinée à assurer exclusivement le passage des piétons. (...); qu'aux termes de l'article L. 160-7 du même code : La servitude instituée par l'article L. 160-6 n'ouvre un droit à indemnité que s'il en résulte pour le propriétaire un dommage direct, matériel et certain. / La demande d'indemnité doit, à peine de forclusion, parvenir à l'autorité compétente dans le délai de six mois à compter de la date où le dommage a été causé. /

L'indemnité est fixée soit à l'amiable, soit, en cas de désaccord, dans les conditions définies au deuxième alinéa de l'article L. 160-5. / Le montant de l'indemnité de privation de jouissance est calculé compte tenu de l'utilisation habituelle antérieure du terrain. ;

(...) Considérant que le point de départ du délai de six mois prescrit à peine de forclusion par l'article L. 160-7 doit être fixé au plus tard à la date à laquelle les travaux destinés à matérialiser la servitude ont été achevés sur la parcelle qui en est grevée ...

(...) Les abonnés ont accès à la lettre HCL en version intégrale et disposent à cet emplacement de l'information et du lien Internet vers le texte ou le document signalé Voir : <http://hcl.inventaires.fr>

Eoliennes - La réglementation d'une zone NC est applicable en zone NCe

Considérant qu'il ressort des pièces du dossier soumis aux juges du fond que le règlement du plan d'occupation des sols de la commune définit une zone NC, zone de richesse naturelle principalement à vocation agricole divisée en cinq secteurs dont un secteur NCe à vocation d'énergie éolienne ; que ce faisant, les auteurs du règlement du plan d'occupation des sols ont nécessairement entendu faire échapper ce secteur aux règles générales de la zone NC manifestement incompatibles avec l'implantation des éoliennes comme celle de l'article NC10 limitant la hauteur des constructions à huit mètres cinquante ; qu'en revanche l'article NC 7 de ce règlement, relatif à l'implantation des constructions par rapport aux limites séparatives, dispose que : La distance comptée horizontalement de tout point d'une construction au point le plus bas et le plus proche de la limite séparative doit être au moins égal à la moitié de la différence d'altitude entre ces deux points sans être inférieure à 3 mètres ; qu'aucune disposition du règlement n'écarte l'application de cet article au secteur NCe ; qu'ainsi, en jugeant que les auteurs du règlement du plan avaient entendu faire échapper aussi le secteur NCe aux règles de prospect de l'article NC 7 non manifestement incompatibles avec l'implantation des éoliennes, la cour administrative d'appel a entaché son arrêt d'erreur de droit ;

(...) Les abonnés ont accès à la lettre HCL en version intégrale et disposent à cet emplacement de l'information et du lien Internet vers le texte ou le document signalé Voir : <http://hcl.inventaires.fr>

La circonstance qu'une construction à usage d'habitation n'aurait pas été occupée, même durant une longue période, n'est pas par elle-même de nature à changer sa destination

Considérant qu'en jugeant que les dispositions du plan d'occupation des sols de la commune devaient être entendues comme autorisant l'aménagement et l'extension des constructions effectivement utilisées pour l'habitation à la date de la demande d'autorisation et qu'elles faisaient obstacle à l'autorisation demandée, au seul motif qu'à cette date l'édifice objet du présent litige n'était pas utilisé pour l'habitation depuis de nombreuses années, la cour administrative d'appel a entaché son arrêt d'une erreur de droit ; que M. A est, dès lors, fondé à en demander l'annulation ;

(...) Les abonnés ont accès à la lettre HCL en version intégrale et disposent à cet emplacement de l'information et du lien Internet vers le texte ou le document signalé Voir : <http://hcl.inventaires.fr>

Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) - Révision simplifiée des plans d'occupation des sols approuvés avant l'entrée en vigueur de la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 précitée

Considérant, en premier lieu, qu'aux termes de l'article L. 123-19 (voir Article L123-19 actuel) du code de l'urbanisme, dans sa rédaction applicable aux révisions simplifiées approuvées avant le 1er janvier 2006 :

Les plans d'occupation des sols (...) peuvent faire l'objet : (...) a) d'une révision simplifiée (...) si cette révision (...) a pour seul objet la réalisation d'une construction ou d'une opération, à caractère public ou privé, présentant un intérêt général notamment pour la commune ou tout autre collectivité (...) L'opération mentionnée à la phrase précédente peut également consister en un projet d'extension des zones constructibles qui ne porte pas atteinte à l'économie générale du plan d'occupation des sols et ne comporte pas de graves risques de nuisance (...);

qu'au sens de ces dispositions, l'atteinte à l'économie générale d'un plan d'occupation des sols peut résulter d'un projet d'extension des zones constructibles qui, par sa nature ou son ampleur, modifie substantiellement les possibilités de construction et d'usage du sol sur le territoire de la commune par rapport aux choix antérieurs ; qu'après avoir analysé l'objet et la portée de la délibération du 25 novembre 2005, la cour administrative d'appel a estimé que le classement des parcelles concernées en zone UG ne correspondait qu'à une vingtaine d'hectares et que, compte tenu de la situation de ces parcelles par rapport à la zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique du marais de Tasdon, les nouvelles possibilités de construire dans cette zone ne comportaient pas de graves risques de nuisance et en a déduit que la procédure de révision simplifiée avait pu légalement être utilisée par la communauté d'agglomération ; que, ce faisant, elle n'a, par un arrêt suffisamment motivé sur ce point, pas commis d'erreur de droit et a porté sur les faits qui lui étaient soumis une appréciation souveraine exempte de dénaturation ;

(...) Les abonnés ont accès à la lettre HCL en version intégrale et disposent à cet emplacement de l'information et du lien Internet vers le texte ou le document signalé Voir : <http://hcl.inventaires.fr>

Le Conseil constitutionnel valide les dispositions relatives aux juridictions financières

Ces dispositions vont leur donner les moyens de remplir l'ensemble de leurs missions, en toute indépendance et d'une façon plus efficace et utile, à une époque où la gestion publique n'en a jamais eu autant besoin.

L'homogénéité des pratiques entre les différentes juridictions et leur expertise seront renforcées par les normes professionnelles que le Premier président, après avoir pris l'avis des Conseils supérieurs de la Cour et des chambres régionales et territoriales des comptes, pourra arrêter.

Pour la **Cour des comptes**, conformément à la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008, ce texte met en oeuvre l'assistance qu'elle peut apporter au Gouvernement, et lui permet de répondre aux demandes d'enquête émanant du Parlement, sur un champ de compétence étendu à la sphère publique locale. Il facilite également l'assistance qu'elle doit apporter au Parlement, notamment en matière d'évaluation des politiques publiques

Pour les **chambres régionales des comptes**, la loi permet de mieux les associer à la Cour des comptes, en réformant en profondeur le fonctionnement des enquêtes qu'elles mènent ensemble. Leurs moyens humains seront confortés par la mise en oeuvre d'un concours de recrutement de magistrats, dès 2012, qui assurera un apport de forces vives pour les renforcer.

Le **regroupement de quelques chambres régionales** des comptes de métropole sera effectué afin qu'elles atteignent la taille critique dont elles ont besoin. Il permettra, par ailleurs, aux chambres régionales des comptes de disposer enfin d'un nombre de magistrats qui pourront exercer de manière efficace l'ensemble de leurs missions et se spécialiser selon des cursus professionnels de plus en plus exigeants.

Ce regroupement favorisera en outre l'homogénéité des méthodes de contrôle et il rendra plus faciles les comparaisons entre collectivités. Il permettra la mutualisation des moyens et des fonctions support.

Cette évolution s'accompagnera d'un relèvement du seuil de l'apurement administratif. Ce dispositif, qui existe depuis la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation, a démontré son efficacité en ce qui concerne le contrôle juridictionnel des comptes des petites collectivités.

Le relèvement du seuil permettra aux chambres régionales des comptes de juger les comptes des collectivités et établissements publics les plus importants et leur laissera toute latitude pour examiner la gestion des petites collectivités dans le cadre de la programmation de leurs travaux...

(...) Les abonnés ont accès à la lettre HCL en version intégrale et disposent à cet emplacement de l'information et du lien Internet vers le texte ou le document signalé Voir : <http://hcl.inventaires.fr>

Documentation

Rapports & études

Emprunts "toxiques" : une responsabilité partagée, une solution mutualisée

Jeudi 15 décembre matin, la commission d'enquête sur les produits financiers à risque souscrits par les acteurs publics locaux a présenté son rapport final. Celui-ci détaille des responsabilités partagées entre des élus locaux qui ont parfois manqué de vigilance, mais qui ont aussi été victimes d'une politique commerciale très agressive des banques, alors que les services de l'État ont exercé un contrôle trop limité et peu vigilant. À l'unanimité, la commission d'enquête a formulé 12 propositions pour résorber le stock de dettes et encadrer, pour l'avenir, les modalités d'endettement des collectivités locales. Afin de contenir le coût pour les finances locales, il est notamment proposé un mécanisme de désensibilisation des encours dans lequel les collectivités donnent mandat à un organisme unique pour gérer et renégocier la fraction "toxique" de leurs dettes.

"Il y a urgence à traiter rapidement de nombreux dossiers tant le danger est latent : tout peut encore arriver", a prévenu Claude Bartolone (PS), devant la presse ce 15 décembre.

Chiffres

Encours des emprunts structurés des "acteurs publics locaux" - 32,1 milliards d'euros au second semestre 2011 pour 276,8 milliards d'euros d'endettement total.

Prêts structurés des collectivités locales et de leurs groupements - 23,3 milliards d'euros au second semestre 2011.

Emprunts structurés réellement risqués - 18,8 milliards d'euros (13,6 milliards d'euros pour les Collectivités)

Répartition

- Moyennes et grandes communes (plus de 10.000 habitants) - 5,2 milliards d'euros.
- Petites communes (moins de 10.000 habitants) - 1,7 milliard d'euros
- Intercommunalité, CCAS et SDIS - 3,3 milliards d'euros
- Départements - 2,4 milliards d'euros
- Régions - 911 millions d'euros

http://www.assemblee-nationale.fr/13/rap-eng/r4030.asp#P517_78649

Solutions préconisées

La commission propose la mise en place d'une structure unique pour renégocier produit par produit les prêts particulièrement risqués

"Cette démarche aurait plus de chance de succès qu'une multitude de procès engagés contre les banques. Il faut donc mettre tout le monde autour d'une table pour engager le processus de négociation avec les banques pour chaque gamme de produits",

http://www.assemblee-nationale.fr/13/rap-eng/r4030.asp#P1666_305071

Assemblée Nationale - Dossier - 2011-12-14

http://www.assemblee-nationale.fr/13/dossiers/produits_financiers_risque_acteurs_locaux.asp

Le Rapport

<http://www.assemblee-nationale.fr/13/rap-eng/r4030.asp>

Etat de la France - Le CESE vote son rapport annuel

Le CESE a voté le rapport annuel sur l'état de la France, rapport qui rend compte de l'évolution de notre pays dans les champs économique, social et environnemental en s'appuyant notamment sur les indicateurs de développement durable. Il est chapeauté d'un avis qui, outre ses recommandations pour nos politiques nationales, ajoute une focalisation concernant l'état moral des français.

La société française est de plus en plus fragmentée.

... tant au regard des revenus et des patrimoines que de la culture.

...mais le dynamisme des Français se déploie dans la sphère privée

Un puissant mouvement d'individualisation se profile mais beaucoup s'engagent aussi dans des actions collectives. Les liens de proximité sont appréciés. Ainsi, la société française semble en voie « d'archipellisation ». Les jeunes expriment de réelles inquiétudes, en France plus qu'ailleurs, mais ils sont optimistes quant à leur vie personnelle. Les difficultés d'accès à l'emploi impactent leur moral. Le système scolaire exclut certains jeunes mais produit aussi des diplômés d'excellence. L'entrée des jeunes dans la vie active est de plus en plus laborieuse, en Outre-mer notamment. Leurs emplois, qui supportent l'essentiel de la flexibilité du travail, ne répondent pas toujours à leur attente. Le mal-logement est aussi le lot de la jeunesse.

CESE - 2011-12-14

<http://www.lecese.fr/content/vote-du-rapport-annuel-sur-letat-de-la-france>

Rapport du 6e Conseil de modernisation des politiques publiques - Les décisions concernant les Collectivités territoriales

En page 42 et suivantes...

- Une mission sera confiée à l'inspection générale des finances et à l'inspection générale de l'administration pour favoriser la publication et la comparaison des comptes des collectivités locales. Les collectivités locales seront incitées à plus de transparence sur l'évolution de leurs dépenses et de leurs effectifs, et l'Etat apportera un appui méthodologique aux collectivités volontaires, afin de mettre en oeuvre une démarche rigoureuse de maîtrise de leurs dépenses et de leurs effectifs.
- Permettre aux jeunes recensés d'éditer en ligne leur convocation de participation à la Journée Défense et Citoyenneté
- Moderniser la transmission des données vers les Conseils Généraux des signalements réalisés dans le cadre de la protection de l'enfance
- Eviter aux collectivités d'avoir à informer plusieurs fois les services de l'Etat (direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, secrétariat général des affaires européennes, préfetures) des subventions qu'elles versent aux associations

A noter également (page 261):

La mission d'ingénierie publique concurrentielle s'arrêtera officiellement en métropole le 31 décembre 2011. 200 agents sont maintenus sur tout le territoire pour assurer des missions de délégation et de gestion de service public auprès des plus petites collectivités locales.

Le portail de la modernisation de l'Etat - 2011-12-14

http://www.modernisation.gouv.fr/fileadmin/Mes_fichiers/pdf/6eCMPP_decembre_2011/CMPP6_integral.pdf

Le portail de la modernisation de l'Etat - Dossier complet

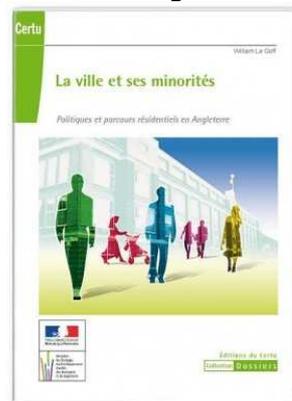
<http://www.modernisation.gouv.fr/piliers/adapter/la-modernisation-dans-les-ministeres/6e-conseil-de-modernisation-des-politiques-publiques-valerie-peresse-annonce-une-trentaine-de-nouvelles-mesures/index.html>

Livres, revues, articles et communiqués signalés

La ville et ses minorités – Politiques et parcours résidentiels en Angleterre

Le Certu publie les travaux de thèse
de William Le Goff

(http://www.univ-reims.fr/site/laboratoire-labellise/habiter-ea-2076/l-equipe_11220_20315.html)



http://www.certu.fr/catalogue/p3984/La_ville_et_ses_minorites/product_info.html

L'Europe redessine le logement social

A l'occasion des 10 ans de la représentation auprès de l'UE de l'Union sociale pour l'habitat, la rédaction d'EUROPOLITIQUE a publié un dossier spécial. Une enquête approfondie sur les approches parfois divergentes du logement social des différents services de la Commission européenne : entre conception libérale résiduelle, implication dans la politique de cohésion et la lutte contre le changement climatique et stabilisateur de la volatilité des prix dans les marchés immobiliers.

Supplément au N° 4328 EUROPOLITIQUE -16 Décembre 2011

http://www.union-habitat.eu/IMG/pdf/L_Europe_redessine_le_logement_social_-_Europolitique.pdf

Référentiel pour l'évaluation des projets d'aménagement durable

Élaboré par le réseau girondin des agenda 21 dans le cadre du groupe de travail aménagement durable animé par le CETE du Sud Ouest, la CUB, la DREAL et le CG33, ce référentiel est une adaptation du « Référentiel national d'évaluation des Agenda 21 » à un projet d'aménagement durable. Il s'inspire également de INDI 2010, du Référentiel européen ville durable et du Référentiel éco quartier de l'appel à projet 2009.

Cette grille de lecture a pour objet d'aider à la prise en compte du développement durable dans l'élaboration de projets d'aménagement.

(...) **Les abonnés ont accès à la lettre HCL en version intégrale et disposent à cet emplacement de l'information et du lien Internet vers le texte ou le document signalé Voir : <http://hcl.inventaires.fr>**

« Le maire et le développement durable » : l'Association des Maires Ruraux de France publie « l'éco guide 2011 »

Conçu spécifiquement pour donner des clefs techniques aux maires ruraux en matière de développement dit durable, « l'Eco guide 2011 : le maire et le développement durable » vient de paraître. Autour de huit chapitres détaillés et élaborés à partir d'exemples mis en œuvre dans les territoires ruraux, l'AMRF en lien avec l'Agence Kas édite ce guide pratique et concret à quelques semaines du début de l'année internationale de l'énergie durable pour tous.

Le Guide est disponible sur simple demande à l'AMRF. Une version électronique sera prochainement accessible sur le site Internet de l'AMRF.

(...) Les abonnés ont accès à la lettre HCL en version intégrale et disposent à cet emplacement de l'information et du lien Internet vers le texte ou le document signalé Voir : <http://hcl.inventaires.fr>

Discriminations des gens du voyage - Brochure de sensibilisation pour mieux comprendre les discriminations

Si l'expression "gens du voyage" est une création administrative, elle recouvre des situations très diverses.

L'article 1er, I de la loi du 5 juillet 2000 en donne une définition approximative en les désignant comme des personnes dont « l'habitat traditionnel est constitué de résidences mobiles ».

Si l'itinérance demeure par conséquent au cœur de la définition, l'expression est fréquemment utilisée comme se rapportant à une prétendue origine commune, quand bien même elle serait plus supposée que réelle...

(...) Les abonnés ont accès à la lettre HCL en version intégrale et disposent à cet emplacement de l'information et du lien Internet vers le texte ou le document signalé Voir : <http://hcl.inventaires.fr>

Vivre ensemble, entre confiance et défiance - Quelques extraits d'interventions

Comment vivre ensemble ? Le vivre ensemble n'est pas un état de fait, mais une construction qui exige endurance et lucidité. Notre société ne s'est pas encore donné les moyens suffisants pour le concevoir dans toutes ses dimensions. Systèmes de santé, croyances, cultures, éducation, solidarité... le vivre ensemble manque toujours de diagnostics précis, d'analyses sans complaisance, de propositions adaptées. Tel est l'objectif de la série de colloques organisés annuellement par le CESE. Les différents intervenants ont échangé sur les règles de la reconnaissance mutuelle au sein de la société française, dans le respect des valeurs propres à notre République...

CESE - 2011-12-08

<http://www.lecese.fr/content/colloque-vivre-ensemble>

Logement : osons revaloriser la location

http://www.lemonde.fr/idees/article/2011/12/12/logement-osons-revaloriser-la-location_1616123_3232.html

Emprunts toxiques : les élus évoluent

http://www.lettreducadre.fr/PAR_TPL_IDENTIFIANT/18363/TPL_CODE/TPL_REV_ARTSEC_FICHE/PAG_TITLE/Emprunts+toxiques+%3A+les+%E9lus+%E9voluent/2091-fiche-article-de-revue.htm

La CGT ne cautionnera pas la mort du « 1% Logement » et le détournement de l'argent des salariés (communiqué)

Les décrets relatifs aux emplois et enveloppes de la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction ont été soumis au vote du Conseil National de l'Habitat du 12 décembre.

La CGT a décidé de voter contre et demande au gouvernement de tenir compte de la démocratie sociale, en suivant l'avis négatif émis.

CGT - 2011-12-12

<http://www.cgt.fr/La-CGT-ne-cautionnera-pas-la-mort.html>

NdR : fait rare, CGT-Medef, même combat (?) Une réussite à mettre au crédit de ce gouvernement...

Le numéro spécial HCL en cours de confection évoquera d'ailleurs les positions du Medef en matière de politique logement. HCL a pu rassembler des informations et documents de diverses sources...

Actualités

Finances, fiscalité, comptabilité, statistiques

Un point utile sur l'éligibilité des ménages aux HLM

La publication des «60 propositions de l'UNPI » (cf. HCL 125 http://www.unpi.org/index.php?action=fiche_prod_vente&id=29) a causé maintes réactions. En voici une qui mérite d'être publiée. Elle fait un point utile sur l'éligibilité des ménages aux HLM en fonction des ressources « sous plafonds »... un des « serpents de mer » du secteur... On conserve à son auteur l'anonymat tout en précisant qu'il est « de profession » observateur patenté de ces phénomènes...

Citation :

Il faudra un jour qu'on explique clairement l'erreur profonde de l'UNPI quand elle déclare qu'il faut « Réduire les plafonds HLM pour que 10 % des ménages y aient accès au lieu de 60 % actuellement. »

1° La réalité des chiffres actuels :

Le parc HLM s'adresse aux non propriétaires dont 80% sont sous les plafonds, donc $80\% \times 42\% = 33\%$ des ménages sont éligibles aux HLM.

En effet le 65% (qui a varié au fil du temps en 1990 le pourcentage de ménages situés sous les plafonds HLM était de 59%, de 57% en 1994, de 64% en 1999 et 67% en 2005) prend en compte la totalité des ménages. Mais un ménage dont un des membres est propriétaire occupant d'un logement, s'il faut une demande HLM, se verra rejeté.

Donc n'ont accès aux HLM que les non Propriétaires occupants, dont 46% des ménages et c'est bien sur eux qu'il faut appliquer le ratio qui aboutit à 33% ($80\% \times 46\%$) des ménages en France répondent aux conditions pour demander un HLM (être sous les plafonds de ressources et ne pas être PO)...

2° Derrière ce débat, on voit qu'il faut raisonner en flux, pas en stock. A un moment donné il n'y a pas 65% de la population demanderesse de logement HLM, les demandeurs sont les nouveaux ménages, les non logés, les mobiles. C'est bien ces ménages qui en moyenne sont très largement sous les plafonds HLM.

3° Par ailleurs, depuis dix ans, le monde HLM constate que *volens nolens*, la question n'est plus d'arbitrer entre des candidats pauvres et des candidats issus des classes moyennes, mais bien d'arbitrer entre pauvres et très pauvres.

Voir ci-dessous les statistiques de l'occupation sociale des HLM 2010

% plafonds PLUS	<20%	<40%	<60%	<80%	<100%	>100%
revenus de tous les locataires	21%	42%	67%	85%	94%	6%
revenus emmenagés récents	26%	50%	73%	90%	94%	6%
			77% en Languedoc-Roussillon			8% en IdF
			63% en IdF			3,2% en Languedoc-Roussillon

Fin de citation

Volume budgétaire des collectivités locales en 2011

En 2011, la réforme de la fiscalité locale se traduit par la redistribution des impôts « ménages » entre les différents niveaux de collectivités, la création de nouveaux impôts économiques et l'attribution de dotations de compensation pour préserver globalement leurs recettes fiscales. Dans ce contexte, alors que les effets de la réforme ne sont pas encore précisément évalués, les budgets votés par les collectivités locales en 2011 prévoient une hausse de 2,7 % des dépenses totales ; les départements et les régions, pour lesquels les transferts de personnel sont achevés, envisagent de maintenir leurs coûts de personnel, et adoptent une attitude très prudente en termes d'investissement (...)

(...) Les abonnés ont accès à la lettre HCL en version intégrale et disposent à cet emplacement de l'information et du lien Internet vers le texte ou le document signalé Voir : <http://hcl.inventaires.fr>

Le patrimoine économique national en 2010 - Rebond marqué dû à la hausse des prix de l'immobilier

Après deux années de repli, le patrimoine économique national augmente de 9,5 % en 2010. Il dépasse 13 000 milliards d'euros, soit l'équivalent de 7,8 années de produit intérieur net. Ce rebond s'explique par la forte hausse des prix de l'immobilier, dans tous les secteurs institutionnels résidents. Ainsi, le patrimoine non financier des ménages, principalement composé d'actifs immobiliers, s'accroît fortement. Combiné à la progression du patrimoine financier, cela conduit à un montant du patrimoine total des ménages dépassant largement le niveau d'avant la crise survenue en 2008. Les valeurs nettes des sociétés financières et non financières progressent aussi en 2010. En revanche, le patrimoine net des administrations publiques est encore en repli. Ce recul est toutefois moins prononcé qu'en 2009, grâce au rebond de la valeur de leurs actifs immobiliers.

(...) Les abonnés ont accès à la lettre HCL en version intégrale et disposent à cet emplacement de l'information et du lien Internet vers le texte ou le document signalé Voir : <http://hcl.inventaires.fr>

Avancement de la programmation et de la consommation des crédits européens pour chaque région française

<http://www.europe-en-france.gouv.fr/Des-programmes-pour-qui-pour-quoi/Avancement-des-programmes>

Dexia Crédit Local et le CCRE publient les Chiffres clés de l'Europe locale et régionale 2011-2012

La publication, intitulée Chiffres clés de l'Europe locale et régionale, présente des données sur les collectivités locales et régionales dans chacun des 27 pays membres de l'Union européenne : combien recense-t-on de communes, de régions ou encore d'échelons intermédiaires dans les différents pays en 2010-2011 suite aux récentes réorganisations territoriales ? Quels ont été les niveaux de dépenses et d'investissement du secteur public local en 2010, année de transition entre crise, relance et rigueur ? Comment, dans ce contexte très particulier, ont évolué les revenus locaux, en particulier les recettes fiscales ? Quel est le niveau de la dette locale dans le PIB et dans la dette publique en 2010 ?

Ce tableau financier est complété par des données concernant les allocations par Etat membre de l'UE des fonds structurels et de cohésion 2007-2013, le calendrier des élections locales et régionales à venir dans les différents pays en Europe et enfin les jumelages entre les communes européennes.

Le document fournit de nombreuses données chiffrées en provenance d'Eurostat et d'autres sources ainsi que des ratios qui permettent de mieux appréhender le poids économique du secteur public local et régional en Europe et dans les différents pays de l'Union...

(...) Les abonnés ont accès à la lettre HCL en version intégrale et disposent à cet emplacement de l'information et du lien Internet vers le texte ou le document signalé Voir : <http://hcl.inventaires.fr>

Données locales - Chiffres clés sur un territoire

Résumés et dossiers complets sur tous les territoires standards à partir de la commune et de l'arrondissement municipal et bases de données associées :

(...) Les abonnés ont accès à la lettre HCL en version intégrale et disposent à cet emplacement de l'information et du lien Internet vers le texte ou le document signalé Voir : <http://hcl.inventaires.fr>

Fichiers détail de l'Enquête nationale transports et déplacements 2008 (Mis à jour le 13/12/2011)

Ces fichiers détail comportent les enregistrements individuels, anonymisés de l'enquête ENT 2008.

Ils regroupent 19 tables de données téléchargeables au format .csv compressé (avec pour séparateur le point-virgule) permettant de consulter l'ensemble des données à l'aide de logiciels tels que SAS, Access, etc. Ils sont également disponibles au format .dbf compressé.

Un guide méthodologique de l'enquête, les questionnaires associés, la liste des variables ainsi qu'un dictionnaire des données sont disponibles en téléchargement pour l'importation et l'utilisation des fichiers ...

(...) Les abonnés ont accès à la lettre HCL en version intégrale et disposent à cet emplacement de l'information et du lien Internet vers le texte ou le document signalé Voir : <http://hcl.inventaires.fr>

Les outils statistiques pour comprendre la ville

Ce dossier présente un panorama des outils statistiques pour mieux appréhender la ville que ce soit dans sa globalité, dans son environnement ou à travers ses quartiers.

La ville peut être analysée par ses quartiers grâce à 3 types d'informations : les nouveaux indicateurs clés des quartiers de la politique de la ville 2011, de nombreuses données urbaines infra communales par quartier, dont certaines issues du dernier recensement de la population, et enfin des fiches thématiques comparant le quartier avec sa commune et son unité urbaine de référence en vue d'un diagnostic de quartier.

En outre, de nouveaux travaux statistiques permettent de décrire l'influence des villes sur l'ensemble du territoire. Ce magazine présente notamment la nouvelle édition de l'Atlas des zones d'emploi, ainsi que le zonage 2010 en aires urbaines, dont la nouvelle carte de l'influence des villes est l'illustration.

(...) Les abonnés ont accès à la lettre HCL en version intégrale et disposent à cet emplacement de l'information et du lien Internet vers le texte ou le document signalé Voir : <http://hcl.inventaires.fr>

On en parle – Revue du web

Logement

Le logement des personnes âgées : quels enjeux et quelles perspectives ? (Synthèse de la journée du 3 novembre 2011)

Acteurs de l'Habitat - 2011-12-13

<http://www.acteursdelhabitat.com/spip.php?article627>

Hébergement

Politique publique d'hébergement des personnes sans domicile

Le Premier président a été auditionné jeudi 15 décembre par le Comité d'évaluation et de contrôle de l'Assemblée nationale sur la contribution de la Cour des comptes à l'évaluation de la politique publique de l'hébergement des personnes sans domicile.

Cour des comptes - 2011-12-15

<http://www.ccomptes.fr/fr/CC/Theme-281.html>

Hébergement des personnes sans domicile : Le gouvernement s'appuiera sur les recommandations de la Cour des comptes pour renforcer la politique du « logement d'abord »

Voir rubrique « manifestations »

MEDDTL - Communiqué - 2011-12-15

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Hebergement-des-personnes-sans.html>

Autres acteurs

EPL – SEM Locales

Le nouveau président de la fédération des EPL, le sénateur JL Dupont (*) <http://www.jeanleonedupont.fr/> selon Le Moniteur partirait « en croisade »...

Guerre de territoires ? Offensive des SEM Locales (pardon, les EPL) qui veulent labelliser à leur bénéfice le PPP (<http://www.dexia-creditlocal.fr/SiteCollectionDocuments/Economie%20locale/plaquette-epl-ppp.pdf>) avec un « nouvel » outil, la SEM-Contrat ?

La question est toujours celle d'éviter ou au moins de limiter la difficulté ressentie de respecter les règles de la commande publique imposées par l'Europe. En matière d'aménagement, les EPL s'inquiètent d'ailleurs des compétences nouvelles prévues pour les Etablissements publics fonciers... alors que dans le même temps, leur stratégie de positionnement sur le logement tarde à être (re)définie au moment où nombre d'élus locaux confient à leur OPH (office HLM) le soin d'absorber la « petite » SEM du coin ou son patrimoine locatif...

Il est vrai que la France ne manque pas d'outils juridiques divers et variés, parfois en concurrence frontale, pour faire le boulot dans les territoires. Affaire(s) à suivre...

<http://www.lesepl.fr/>

(*) HCL a tenté sans succès jusqu'à ce jour de l'interroger sur la politique logement, pour le hors-série consacré à ce dossier en cours de bouclage (parution début janvier)

Associations

Quelle gouvernance pour les associations ?

Citation : (...) Pourtant, comme l'ont souligné les différents témoins et intervenants, l'association reste souvent dans un schéma de fonctionnement archaïque. Son président à vie régit les destinées de l'association avec ou sans l'aide d'un conseil d'administration plus apparenté (quand il n'en porte pas le nom) à un comité central. Il est urgent de s'inspirer d'exemples (...)

<http://www.maisonsdesassociations.fr/23/actu/385-quelle-gouvernance-pour-les-associations>

Marchés

Taux d'intérêt/financements

Le Crédit Foncier va lancer une émission obligataire à destination des particuliers

(Source : presse spécialisée) NdR : pas encore de communiqué officiel ni de précision mais une confirmation obtenue par HCL et un point presse prévu le 10 janvier... Selon certaines rumeurs, cette émission pourrait se faire via Internet ! Le Crédit agricole lève assez régulièrement des fonds auprès d'une clientèle de particuliers et BNP Paribas le fait aussi, mais pas sur le marché français. Affaire(s) à suivre...

(...) **Les abonnés ont accès à la lettre HCL en version intégrale et disposent à cet emplacement de l'information et du lien Internet vers le texte ou le document signalé Voir : <http://hcl.inventaires.fr>**

Vers un rationnement des crédits à l'habitat ?

Etude Anil – Bernard Vorms – décembre 2012

Extraits : (...) Les accédants seront probablement parmi les derniers à souffrir des restrictions de crédit. (...) Il semble que la limite inférieure soit atteinte en terme de taux, que les durées et la quotité des prêts soient appelées à se réduire. Sauf baisse des prix des logements ou relais pris par les secondo-accédants, il faut s'attendre à ce que le volume des opérations diminue (...)

(...) **Les abonnés ont accès à la lettre HCL en version intégrale et disposent à cet emplacement de l'information et du lien Internet vers le texte ou le document signalé Voir : <http://hcl.inventaires.fr>**

Tendances

Fin du Scellier : Cogedim ...

http://www.altareacogedim.com/sites/altarea/IMG/pdf/CP_6_heures_de_l_investissement-2.pdf

L'Agence de notation S&P prévoit une baisse des prix de l'immobilier...

<http://www.sageret.fr/toute-lactualite-du-btp/toute-lactualite-par-theme/economie/6220-sp-prvoit-une-baisse-des-prix-de-limmobilier-de-5-10-en-france-en-2012.html>

Développement durable

Plaquettes régionales "Les enjeux atmosphériques - État des lieux France-Région"

Dans le cadre du plan particules, il est prévu une communication particulière sur les enjeux de la qualité de l'air et ceux du climat afin d'accompagner l'élaboration des schémas régionaux climat, air, énergie.

Des plaquettes ont ainsi été élaborées avec de nombreux partenaires. Elles illustrent les grandes caractéristiques de la qualité de l'air, avec des comparaisons chaque fois que possible entre les niveaux régionaux et les données nationales voire européennes. La deuxième partie traite plus spécifiquement d'émissions de polluants entre la politique en faveur de la qualité de l'air et celle du climat, afin d'éclairer les choix qui seront faits pour les schémas climat, air, énergie.

Des zones sensibles à la qualité de l'air ont été définies dans chaque région, conformément au décret 2011-678 du 16 juin 2011, afin d'y définir des orientations renforcées pour la qualité de l'air.

(...) **Les abonnés ont accès à la lettre HCL en version intégrale et disposent à cet emplacement de l'information et du lien Internet vers le texte ou le document signalé Voir : <http://hcl.inventaires.fr>**

Plan climat-énergie territorial des villes et EPCI de moins de 50 000 hab.- Un guide dédié pour réussir son PCET

Un PCET est un programme d'actions qui définit à partir d'un bilan d'émissions de gaz à effet de serre les mesures permettant à une collectivité, dans le cadre de ses compétences et par son rôle d'animateur de l'ensemble des acteurs (grand public, acteurs économiques...) de son territoire, de lutter contre le changement climatique et de s'adapter à ses effets. L'article 75 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi Grenelle 2) impose aux collectivités de plus de 50 000 habitants l'élaboration d'un plan climat-énergie territorial...

FVM - Ondes Moyennes Numéro 583 - 2011-12-14

http://www.villesmoyennes.asso.fr/newsletter/index2.php?rub=1433&id_article=1521

Pour lire et télécharger le guide

http://www.villesmoyennes.asso.fr/upload/files/uide_PCET_volontaires_meddtl.pdf

Les Français de plus en plus sensibles à l'environnement : regard sur 16 ans d'évolution, 1995-2011

Alimentation bio et ampoules basse consommation sont parmi les produits qui sont davantage achetés par les Français. Cependant, si leur comportement face aux enjeux environnementaux évolue, il existe encore un décalage entre les opinions et le passage à l'acte. C'est ce qu'indique un rapport publié par le ministère du Développement durable, portant sur 16 années d'observations

MEDDTL - Communiqué - 2011-12-14

http://www.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?page=article&id_article=25681

L'ONERC : un portail internet dédié à l'adaptation au changement climatique

La France a réaffirmé lors de la conférence internationale de Durban, la nécessité de répondre aux défis du changement climatique et de sensibiliser le plus grand nombre à ses conséquences. Dans cet esprit de pédagogie, le plan national d'adaptation au changement climatique présenté le 21 juillet dernier par Nathalie Kosciusko-Morizet annonçait la mise en place d'un portail internet de référence sur l'adaptation au changement climatique.

(...) **Les abonnés ont accès à la lettre HCL en version intégrale et disposent à cet emplacement de l'information et du lien Internet vers le texte ou le document signalé Voir : <http://hcl.inventaires.fr>**

Territoires

Urbanisme

Programmes d'actions de prévention inondation - La Commission mixte inondation valide 6 nouveaux PAPI pour un montant de 98,5 millions d'euros

Lancés en 2002, les programmes d'actions de prévention contre les inondations (PAPI) ont pour objet de promouvoir une gestion intégrée des risques d'inondation en vue de réduire leurs conséquences. Six nouveaux programmes d'un montant total de 98,5 millions d'euros vont être financés.

(...) Les abonnés ont accès à la lettre HCL en version intégrale et disposent à cet emplacement de l'information et du lien Internet vers le texte ou le document signalé Voir : <http://hcl.inventaires.fr>

Aménagement du territoire

Les Relais Services Publics, plus de services au public en milieu rural

Les 9 décembre et 28 novembre derniers ont eu lieu les deuxièmes rencontres nationales des acteurs des relais services publics. Ce sont plus de 100 participants qui se sont mobilisés pour le développement des points d'accueil polyvalents en milieu rural. Deux journées d'échange sur l'avenir des points d'accueil mutualisés en milieu rural ont été organisées par la cellule d'animation nationale des relais services publics pilotée par la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale et la Direction générale de la modernisation de l'Etat.

Nouvelles technologies, accueil dans les services publics ruraux, guichets uniques inter administrations, tous les sujets ont été évoqués ...RSP pour les intimes des points d'accueil locaux. Retour sur une journée dédiée aux services publics en milieu rural...

(...) Les abonnés ont accès à la lettre HCL en version intégrale et disposent à cet emplacement de l'information et du lien Internet vers le texte ou le document signalé Voir : <http://hcl.inventaires.fr>

Numérique

Marche arrière des opérateurs sur 1.400 communes à fibrer - Les contribuables ruraux sollicités

En janvier 2011, les opérateurs déclaraient être prêts à fibrer 3.600 communes, en réponse à l'Appel à manifestations d'intentions d'investissements du gouvernement. La logique aurait voulu qu'ils commencent en priorité là où l'ADSL est insuffisant, à la fois pour résoudre une urgence et pour assurer un basculement rapide. Mais la réponse vient de tomber : sur 1.400 de ces communes, classées en zone rurale, ce sont plutôt les collectivités qui vont être amenées à payer la modernisation du réseau cuivre ! Leur fibrage est ainsi renvoyé aux Calendes grecques - ce qui, compte tenu de la crise financière, n'est pas pour demain. Le contribuable en milieu rural va donc être fortement sollicité, puisque le coût de la montée en débit représente souvent plusieurs centaines d'euros pas ligne...

AVICCA - 2011-12-13

<http://www.avicca.org/Marche-arriere-des-operateurs-sur.html>

Transports

Modernisation du système ferroviaire : le Gouvernement présente sa feuille de route

La modernisation du secteur ferroviaire est en marche. Les assises du ferroviaire qui se sont déroulées pendant 4 mois ont la première fois réuni tous les acteurs du rail pour un grand débat national destiné à réfléchir au modèle ferroviaire de demain. Et après plus de 200 heures de réunion et 60 séances de travail, les 4 commissions des Assises ferroviaires ont remis jeudi 15 décembre 2011 un certain nombre de recommandations Dans le cadre de la grande mutation de ce secteur, et à l'issue des « Assises du ferroviaire » qui se clôturent aujourd'hui, Nathalie Kosciusko-Morizet, et Thierry Mariani annoncent les mesures retenues par le Gouvernement.

(...) Les abonnés ont accès à la lettre HCL en version intégrale et disposent à cet emplacement de l'information et du lien Internet vers le texte ou le document signalé Voir : <http://hcl.inventaires.fr>

Assises ferroviaires : la FNAUT réclame une nouvelle gouvernance du rail

La FNAUT constate que le système ferroviaire français ne répond que très imparfaitement aux besoins des voyageurs et chargeurs, comme aux attentes de la collectivité en matière d'aménagement du territoire, d'économies d'énergie et de maîtrise du climat...

FNAUT - 2011-12-15

<http://www.fnaut.asso.fr/index.php/toute-actualite/39-communiqués-presse/271-assises-ferroviaires-la-fnaut-reclame-une-nouvelle-gouvernance-du-rail.html>

Solidarité

La branche Famille de la CNAF modernise son réseau pour mieux accompagner les familles - Un réseau départementalisé pour plus d'efficacité

La branche Famille vient d'achever la départementalisation de son réseau. A l'automne 2011, treize nouvelles Caisses d'allocations familiales (Caf) départementales, regroupant trente quatre organismes, ont été installées dans les départements suivants : l'Aisne, l'Ardèche, le Doubs, le Finistère, l'Hérault, l'Isère, la Loire, le Maine-et-Loire, le Nord, l'Oise, le Pas-de-Calais, le Rhône et la Seine-Maritime.

Désormais, le réseau des Caf est donc organisé sur une base départementale, ce qui renforce sa cohérence et son positionnement vis-à-vis de ses partenaires locaux. (...)

Si la situation générale des Caf est en progression, quelques Caf, connaissent, cependant, des difficultés plus importantes dans l'écoulement de leur charge de travail...

CNAF - 2011-12-09

[http://www.caf.fr/web/WebCnaf.nsf/090ba6646193ccc8c125684f005898f3/11329ad2677b9b04c1257965005a7d48/\\$FILE/CPModernisationReseau.pdf](http://www.caf.fr/web/WebCnaf.nsf/090ba6646193ccc8c125684f005898f3/11329ad2677b9b04c1257965005a7d48/$FILE/CPModernisationReseau.pdf)

Commissions pour l'accessibilité aux personnes handicapées : publication des Actes de la journée d'échanges

La politique nationale d'accessibilité prévoit la création, par chacune des communes et intercommunalités de plus de 5 000 habitants, d'une commission (inter)communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (CAPH).

Véritables observatoires locaux et instances de mise en cohérence des initiatives locales, ces commissions ont pour missions :

- dresser un constat de l'état de l'accessibilité du cadre bâti, de la voirie, des espaces publics et des transports
- d'être force de proposition
- de publier un rapport annuel présenté au conseil municipal ou au conseil de l'EPCI
- et d'organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles.

Le ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement a organisé le 20 juin la toute première journée d'échanges consacrée aux CAPH, dont les actes sont désormais disponibles.

(...) **Les abonnés ont accès à la lettre HCL en version intégrale et disposent à cet emplacement de l'information et du lien Internet vers le texte ou le document signalé Voir : <http://hcl.inventaires.fr>**

Energie

Tarifs du gaz : + 4,4 % à compter du 1er janvier 2012

A partir du 1er janvier 2012, les tarifs du gaz doivent augmenter de 4,4 % pour les ménages. C'est ce qu'indique un communiqué de presse du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie en date du mardi 13 décembre 2011.

Dans le même temps, le tarif social du gaz sera revalorisé de 10 %. Par conséquent, la réduction moyenne pour un foyer de 4 personnes chauffé au gaz et éligible à la CMU complémentaire passera de 142 à 156 euros par an.

En novembre 2011, le Conseil d'État avait invalidé le gel des tarifs de gaz pour les particuliers en suspendant un arrêté qui imposait le gel de ces tarifs.

(...) **Les abonnés ont accès à la lettre HCL en version intégrale et disposent à cet emplacement de l'information et du lien Internet vers le texte ou le document signalé Voir : <http://hcl.inventaires.fr>**

Professions

Architecture

Un nouveau président pour l'Académie d'Architecture

<http://www.aa.archi.fr/article135.html>

Elus locaux

La fédération des Maires des Villes Moyennes devient la Fédération...

[http://www.villesmoyennes.asso.fr/upload/files/VM-2b\(7\).pdf](http://www.villesmoyennes.asso.fr/upload/files/VM-2b(7).pdf)

Fonction publique

FPT : cadres de direction, un nouveau service en réseau

<http://www.e-reseau.cadrededirection.cnfpt.fr/>

Bâtiment

Travaux de performance énergétique et énergies renouvelables dans le bâtiment : 42 % de plus de professionnels seront nécessaires d'ici 2014

A l'occasion des Journées Nationales des Maisons de l'Emploi et des Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi, les 8 et 9 décembre à Rennes, l'ADEME et l'Alliance Villes Emploi présentent les résultats de l'expérimentation « Maisons de l'Emploi et Développement Durable ». Au plus près du terrain, ce projet permet d'identifier les besoins en emplois et en compétences des territoires français et d'établir des plans d'actions adaptés. Finalisé avec succès sur 3 territoires (Lille, Bayonne et le Grand Nancy), il a déjà mobilisé plus de 1 300 acteurs locaux et a été étendu à 30 autres Maisons de l'Emploi.

ADEME - 2011-12-08

<http://www2.ademe.fr/servlet/getDoc?cid=96&m=3&id=80538&ref=24691&p1=B>

Europe

Les Français veulent à la fois plus et moins d'Europe

Les Français restent très attachés à l'Europe et souhaitent le renforcement des pouvoirs de l'UE, mais son incapacité à faire face à la crise suscite craintes et déceptions.

L'Europe est donc pour de nombreux Français synonyme de paix et de liberté. Ils se montrent en revanche nettement plus sceptiques sur la réussite économique et politique de la construction européenne...

IPSOS/Logica Business Consulting - 2011-12-14

<http://www.ipsos.fr/ipsos-public-affairs/actualites/2011-12-13-francais-veulent-fois-plus-et-moins-d-europe>

Le programme alimentaire en faveur des personnes les plus démunies se poursuivra en 2012 et 2013

Grâce à un accord politique au sein du Conseil, le programme de distribution de denrées alimentaires aux personnes les plus démunies sera maintenu en 2012 et 2013.

Conseil de l'Union Européenne - Communiqué - 2011-12-15

<http://www.consilium.europa.eu/press/press-releases/latest-press-releases/newsroomloaddocument?id=363&lang=fr&directory=fr/agricult/&fileName=126957.pdf>

La Commission européenne consulte le public sur les mesures à adopter pour faire tomber les barrières auxquelles sont confrontées les personnes handicapées

Commission Européenne IP/11/1533 - 2011-12-13

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/11/1533&format=HTML&aged=0&language=FR&quillanguage=fr>

Eaux résiduaires - Relever le défi du traitement

Entre 2007 et 2013, près de 14 milliards d'Euros seront dépensés dans l'ensemble de l'Union européenne pour la mise en place d'infrastructures de collecte ou de traitement des eaux résiduaires dans le cadre de la directive relative au traitement des eaux urbaines résiduaires.

(...) Les abonnés ont accès à la lettre HCL en version intégrale et disposent à cet emplacement de l'information et du lien Internet vers le texte ou le document signalé Voir : <http://hcl.inventaires.fr>

Services et ressources documentaires

Annuaire régional d'Eurostat 2011 - La diversité régionale de l'UE illustrée au travers des cartes et des chiffres

Quelles sont les régions de l'UE ayant la plus forte densité de construction et quelles sont les régions les moins bâties? Dans quelle région trouve-t-on la plus forte proportion de diplômés de l'enseignement supérieur? Dans quelles villes la pauvreté est-elle ressentie comme un problème par les citoyens? Et quelles sont les villes où l'on considère que la qualité de l'air est la plus mauvaise?

Les réponses à ces questions et à bien d'autres se trouvent dans l'édition 2011 de l'annuaire régional d'Eurostat, l'office statistique de l'Union européenne...

(...) Les abonnés ont accès à la lettre HCL en version intégrale et disposent à cet emplacement de l'information et du lien Internet vers le texte ou le document signalé Voir : <http://hcl.inventaires.fr>

Bonnes et moins bonnes initiatives – Ici et ailleurs - Polémiques, etc.

Prix départemental de l'Architecture, de l'Habitat social et de l'Aménagement

<http://matp-angers.eu/Prix-departemental-de-l-1,1041.html>

Crise du logement ? Un candidat logé...

http://www.creditfoncierimmobilier.fr/media/6416/cfi_qg_hollande.pdf

Du foncier pour 1000 à 2000 logements...

<http://www.epf-reunion.com/epfreunion/index.php/remository-proposer-article/func-startdown/5/>

HLM réservées aux plus de 60 ans

<http://www.charentelibre.fr/2011/12/13/hlm-reservees-aux-plus-de-60-ans,1069863.php>

Des logements "label génération" à la cité...

<http://www.ladepeche.fr/article/2011/12/13/1238208-carmaux-des-logements-label-generation-a-la-cite-des-cambous.html>

Un blog et 10 propositions pour moderniser notre démocratie

(NdR : ambitieux projet !)

<http://www.concertationetdecision.com/>

Le PS donne ses recettes : Les socialistes avancent douze mesures pour lutter contre la pénurie de logements

<http://www.tdg.ch/ps-recettes-loger-genevois-2011-12-14>

http://www.ps-geneve.ch/sites/default/files/Sortir%20Crise%20Logement_AD11_0.pdf

Vu sur le site du Ministère, rubrique construction et urbanisme...

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Le-zoo-de-Vincennes-fait-peau.html>

"L'Isère va perdre 460 logements sociaux neufs"

<http://www.ledauphine.com/isere-sud/2011/12/12/l-isere-va-perdre-460-logements-sociaux-neufs>

Le Qatar entre en banlieue

<http://www.humanite.fr/societe/le-qatar-entre-en-banlieue-485918>

EXCLUSIF. « Le Parisien » - Sarcelles : « Je récupérais 500 € par logement attribué »

Corinne Ledoux, l'ex-responsable du service logement à la mairie de Sarcelles, reconnaît avoir perçu de l'argent pour attribuer des HLM. Mais elle nie être impliquée dans d'autres dossiers (...)

<http://www.leparisien.fr/sarcelles-95200/sarcelles-je-recuperais-500-eur-par-logement-attribue-12-12-2011-1764259.php>

Jeudi-Noir piège le propriétaire d'un micro-logement à 700 euros

<http://logement.blogs.liberation.fr/serafini/2011/12/jeudi-noir-fait-irruption-dans-un-micro-logement-a-700-euros-.html>

La mairie du XVIème opposée au projet aire d'accueil

<http://www.lextimes.fr/5.aspx?sr=637#.Tu8VCBy5Dbw>

La course contre la montre des acheteurs en Scellier

<http://www.lefigaro.fr/immobilier/2011/12/16/05002-20111216ARTFIG00340-la-course-contre-la-montre-des-acheteurs-en-scellier.php>

Evènements / Manifestations

Retour sur...

5 décembre – Paris

Rencontres parlementaires pour un nouvel urbanisme

« Picrochole contre Delouvrier : à quand l'état d'urgence immobilière « ? »

<http://www.agoraeurope.com/colloque-179.html>

Quelques impressions et propos relevés par l'envoyé spécial HCL :

Un peu d'insolence, ou au moins d'impertinence dans ce titre et une affiche intéressante...

D'emblée Michel Piron qui introduit ce colloque (avec François Scellier) veut bien parler de crise... mais au pluriel, voulant atténuer la portée. Il nous avait en coulisse bien précisé que ce titre n'était pas de lui...

<http://www.michelpiron.fr/urbanisme-et-logement.html>

Ensuite, une occasion rare, avec ces deux concurrents se tutoyant, Michel Mouillart,

<http://www.franceinter.fr/emission-on-n-arrete-pas-l-eco-l-invite-michel-mouillart-professeur-d-economie-a-l-universite-paris->

et Vincent Renard (<http://vincentrenard.eu/>) censés poser le cadre de la crise ou des crises.

Le premier après un propos un peu confus sur les augmentations (relatives) des prix et le poids de la dépense logement dans le budget des ménages... nous confirme que « *les problèmes de logement existent un peu partout en France* ». Le second, évoque bien entendu le foncier (sa marotte) « qui ne manque pas », la « pathologie lourde » que constitue la complexité des documents de planification urbaine et finit sur un « il faut refonder notre droit de propriété » !

Intéressant aussi le constat d'impuissance d'Eric Doligé, le sénateur du rapport éponyme et de la proposition de loi qui en est la suite, « de simplification des normes applicables aux collectivités locales »

<http://www.senat.fr/leg/pp10-779.html>.

Le report *sine die* serait imputable « aux changements intervenus au Sénat »...

Un promoteur co-financeur de la manifestation

http://www.bouygues-immobilier.com/jahia/Jahia/aboutus/dirigeants/philippe_josse

exposait ensuite sans crainte semble-t-il des propositions pour améliorer les conditions de production de logement et notamment une règle de « COS » décroissant avec le temps... Malgré un accord donné à HCL sur place, il a été impossible d'obtenir ensuite le document pourtant projeté en public ni même un contact pour un entretien... Partie remise ?

Alain Laurier, patron de Perl, <http://www.perl.fr/uls-une-solution-pour-loger-les-actifs-usufruit-locatif-social> rappelait combien la compétence urbanisme, réellement, devait être exercée au bon niveau local, le plus souvent celui de l'agglomération.

Marc Pigeon, patron de la fédération des promoteurs, <http://www.fpiFrance.fr/>

ayant certainement (comme HCL) cru à la tonalité du titre du colloque, met les pieds dans le plat !

Exemple : « *A l'Assemblée nationale... les questions du logement ne mobilisent guère plus de quelques députés* »

L'après-midi, la traditionnelle table ronde réunissait en réalité, au dessus d'une affiche mentionnant Delouvrier, une *belle brochette* de hauts fonctionnaires : André Yché, patron du Groupe SNI (Militaire de haut rang), Daniel Canepa l'énarque préfet de la région Capitale, Etienne Crépon l'X-Ponts directeur de l'Habitat et l'urbanisme notamment, Etienne Guyot le préfet qui préside la Société du Grand Paris...

Delouvrier dites vous ?

http://fr.wikipedia.org/wiki/Paul_Delouvrier

Michel Piron, à l'invitation d'HCL de répondre à la question posée par l'intitulé de cette journée, détourne et ne répond pas, rappelant que le titre n'était pas de lui et que donc...

En conclusion, le secrétaire d'Etat au logement a notamment réfuté l'idée selon laquelle il serait aisé de limiter les recours estimés abusifs par le monde de la promotion. Benoist Apparu a reconnu qu'il faudrait certainement une loi pour aller plus loin sur son chantier de l'urbanisme de projet... pour enfin « tacler » les élus locaux en IdF en affirmant qu'il y existait assez de foncier « *pour remplir les rêves des ministres du Logement pour les quarante ans à venir* »

Retour sur...

9 décembre - Paris

Assises nationales du « Logement d'Abord »

Accès au logement : les Assises nationales du « Logement d'Abord »

Secrétariat d'Etat logement - 2011-12-09

http://www.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?page=article&id_article=25596

Secrétariat d'Etat logement - 2011-12-09

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Logement-d-Abord-d-une-strategie.html>

Télécharger le communiqué

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/CPLogementdAbord091211.pdf>

Retrouver le discours de clôture du Benoist APPARU

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/1112109-ConclusionAssises-discours.pdf>

Quelques impressions et propos relevés par l'envoyé spécial HCL :

Le Secrétaire d'Etat au Logement Benoist Apparu ose des propos enthousiastes avec un « ça bouscule » comme signe de sa conviction. Et il se félicite de la méthode utilisée, concertation large dont il donne les chiffres : plus de 1700 personnes consultées.

Les petits films sur les expériences en Europe sont intéressants mais on reste un peu sur sa faim quand il s'agit d'en tirer des applications pour la France..

On a particulièrement apprécié l'intervention de Michel Legros, directeur du département des sciences sociales à l'école des hautes études en santé publique de Rennes (voir par exemple ce qu'il écrivait en 2009 dans la revue de la CNAF, Informations sociales n° 156 :

www.cairn.info/load_pdf.php?ID_ARTICLE=INSO_156_0146

Pour le reste, et l'exercice était difficile, les propos souvent préparés d'avance étaient débités les uns après les autres et, au final, assez convenus (de l'avis même de bien des participants). Seul Christophe Robert de la Fondation Abbé-Pierre aura mis les pieds dans le plat. Après avoir rappelé que son organisation adhère aux principes de la « Refondation » et du « logement d'abord », il rappelle que « *si on ne traite pas en amont, la pression sera toujours trop forte* ». Il termine par « **Un échec est probable, surtout avec la crise du logement qui perdure** » !

Voir aussi :

Le point de vue du Secours Catholique :

Le gouvernement a reconnu la lenteur de la mise en œuvre de sa politique du « Logement d'abord », lors des assises nationales, vendredi 9 décembre, à l'Assemblée nationale

<http://www.secours-catholique.org/actualite/logement-aveu-de-faiblesse-aux-assises-nationales,10528.html>

... celui de la FNARS :

Assises nationales du "Logement d'abord" : une grand-messe de plus ?

Permettre à toute personne sans abri d'accéder au logement, ainsi qu'à toute personne en difficulté de conserver celui qu'elle occupe : telles sont les ambitions de la politique du « logement d'abord ». La FNARS défend ce principe qui vient consacrer le droit au logement pour tous et rompre avec le modèle traditionnel de prise en charge des personnes sans-abri, modèle « en escalier », dans lequel les personnes passent par différentes étapes d'hébergement avant d'accéder au logement.

<http://www.fnars.org/index.php/communiqués/14-communiqués/3442-assises-nationales-du-qlogement-dabordq-une-grand-messe-de-plus->

... et de l'ADF :

« Logement d'abord » : un postulat philosophique « bancal »

<http://www.acteursdelhabitat.com/IMG/pdf/adflogementdabord2.pdf>

Hébergement des personnes sans domicile : Le gouvernement s'appuiera sur les recommandations de la Cour des comptes pour renforcer la politique du « logement d'abord »

Les Ministres partagent les constats de la Cour sur les difficultés concrètes rencontrées dans la mise en œuvre de ces orientations, inhérentes à une politique territorialisée, mise en œuvre par des centaines d'opérateurs et soumise à la pression de l'urgence.

Les Ministres notent que les chiffres avancés par la Cour confirment l'importance et l'augmentation des moyens budgétaires alloués par l'Etat à la politique de l'hébergement et du logement des personnes sans abri, dans le contexte de croissance de la demande que la Cour rappelle (...)

Le Gouvernement s'appuiera sur les recommandations de la Cour qui l'encouragent à aller plus vite et plus loin sur des chantiers déjà lancés et qui apportent des réponses structurantes et de long terme (...). **Les Ministres partagent le constat de la Cour d'une insuffisance de l'offre de logements économiquement accessibles en zones tendues.** Les efforts déjà consentis en faveur du logement très social (multiplication par 5 du nombre de PLAI depuis le début des années 2000, relevé par la Cour) seront donc poursuivis, dans le cadre du recentrage des aides publiques sur les besoins prioritaires.

En revanche, les Ministres ne partagent pas la recommandation formulée par la Cour d'augmenter encore les capacités d'hébergement en zones tendues. A capacités constantes, il est possible de limiter la demande par la prévention, et de mieux y répondre par l'accélération des sorties vers le logement. **La réponse à l'augmentation de la demande ne peut pas résider dans une croissance continue de l'offre.** MEDDTL - Communiqué - 2011-12-15

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Hebergement-des-personnes-sans.html>

HCL Publications, RCS Créteil 512 025 578 - 31, rue de Villeneuve - 94370 Sucy-en-Brie
Directeur de publication : Guy Lemée
Courriel : hcl@inventaires.fr Site Internet dédié: <http://hcl.inventaires.fr>
Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse (service de presse en ligne) : N° 1211 W 90099
Adhérent : www.spiil.org
© 2011 - 2012 ® Habitat & Collectivités locales - **Tous droits réservés**
La diffusion de ce bulletin d'informations reste couverte par les droits du copyright.

Conditions générales de vente et d'utilisation

(Septembre 2011)

Diffuseur/Editeur

La lettre « Habitat & Collectivités Locales » (marque déposée INPI) et ses prestations documentaires et de veille associées constituent un ensemble autonome de services produit, édité et diffusé par « HCL publications » Siret 512 025 578 00018 - Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse (service de presse en ligne) : N° 1211 W 90099 - Directeur/responsable de la publication : Guy Lemée

Article 1. Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente et d'utilisation s'appliquent à tout souscripteur d'abonnement – ou abonné - de la lettre « Habitat et Collectivités Locales » et services associés et sont indissociables du bulletin d'abonnement. Nous nous réservons la possibilité de modifier à tout moment sans préavis les conditions générales d'utilisation. Nous informerons les abonnés de ces modifications par courrier électronique et nous les ferons apparaître sur notre site Internet. Les présentes sont soumises au droit Français et en cas de contestation, seul sera compétent le Tribunal de Commerce de Créteil.

Article 2. Abonnement – Accès au service – Renouvellement - Résiliation

L'abonnement comprend l'accès et/ou la réception de la lettre hebdomadaire « Habitat et Collectivités Locales » et de « hors-séries » en format usuel A4 imprimable (.pdf) via un accès réservé (identifiant et code) à un site Internet <http://hcl.inventaires.fr>. L'abonné, parfaitement informé, choisit ce mode de diffusion pratique et écologiquement responsable de préférence à une modalité de réception par routage postal. Il reste libre d'utiliser et/ou de diffuser en interne cette publication en version « papier ».

Ces services sont personnellement rendus à l'abonné et, pour les personnes morales, sont accessibles à ses dirigeants et salariés uniquement. Le fait pour l'abonné de rendre accessible tout ou partie de ces services à un ou des tiers, liés ou non juridiquement ou économiquement, constituerait outre une violation des termes du contrat, une infraction au Code de la propriété intellectuelle pouvant faire l'objet de sanctions civiles et pénales.

L'accès au site Internet est réservé aux souscripteurs et utilisateurs qui disposent de codes d'accès personnalisés. Ce service sera accessible en permanence par le réseau Internet, sauf cas de force majeure, pannes éventuelles, maintenance. Nous nous réservons le droit de faire évoluer les spécifications techniques et les services fournis afin d'y intégrer des perfectionnements et d'apporter à tout moment au contenu éditorial et aux rubriques (du site comme de la lettre) les modifications, évolutions, ajouts ou suppressions que nous pourrions juger nécessaires ou opportuns.

Sauf mention particulière au bulletin d'abonnement, l'abonnement porte sur la durée de l'année civile soit du 1^{er} janvier au 31 décembre. Un mois avant la date d'échéance, un courriel rappelant le renouvellement de l'abonnement sera envoyé au souscripteur. En cas de non réponse à ce courriel, le principe de tacite reconduction sera appliqué par l'envoi d'une facture et les conditions générales alors en vigueur seront considérées comme acceptées pour la nouvelle période annuelle d'abonnement.

Le client peut à tout moment résilier son abonnement par courriel ou par voie postale. La résiliation sera effective à l'échéance de l'abonnement facturé.

Article 3. Conditions tarifaires et de paiement

Les tarifs indiqués le sont en euros et s'entendent T.T.C. (T.V.A. 2.1% incluse). Une facture est adressée à réception du bulletin d'abonnement ou lors du renouvellement. Le

souscripteur déclare librement la catégorie à laquelle il estime appartenir et qui détermine le tarif qui lui est applicable, lequel tarif est donc choisi sous sa seule responsabilité. Ainsi, le souscripteur qui choisit un abonnement « individuel » ouvrant droit à un tarif privilégié s'engage à respecter un usage à son seul bénéfice personnel.

Article 4. Responsabilité

Nous nous engageons à apporter tous les soins en usage pour la mise en œuvre de l'ensemble des services offerts au souscripteur. Malgré tout, notre responsabilité ne pourra pas être retenue en cas de manquement à nos obligations contractuelles du fait d'un cas fortuit ou d'un cas de force majeure tel que, et sans limitation, les catastrophes, grèves, incendies, inondations, défaillance ou panne de matériel et interventions de maintenance nécessaires au bon fonctionnement du site Internet, des moyens de transport, de communication ou du fait de vos agissements. Plus généralement, l'abonné reconnaît expressément être informé qu'en aucun cas nous ne pouvons garantir que les services proposés ne subiront aucune interruption.

La lettre « Habitat & Collectivités Locales » contient de nombreux liens vers des sites Internet extérieurs, gérés par des tiers. Nous ne pouvons exercer de contrôle sur ces sites et n'assumons pas la responsabilité quant à leur contenu. Si toutefois il est porté à notre connaissance la présence dans notre lettre de liens vers des pages externes, au contenu illicite, nous supprimerons, après vérification, ces liens. N'hésitez pas à nous avertir de la présence de tels liens.

Enfin, nos informations, présentations et analyses ne peuvent en aucun cas être assimilées à des prestations de services ou de conseil et de ce fait ne peuvent entraîner de mise en cause de notre responsabilité. Aussi elles ne peuvent être utilisées comme un substitut à une consultation rendue par une personne professionnellement compétente.

L'abonné reste totalement libre et responsable de l'utilisation faite des informations et autres contenus diffusés.

Article 5. Protection des données

En aucun cas vos coordonnées ne seront communiquées à des tiers autrement que pour répondre, si nécessaire, à une injonction des autorités légales. Ces informations sont exclusivement utilisées par notre société. Elles ont pour objectifs d'améliorer nos services et de gérer plus facilement la diffusion de nos publications. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations vous concernant, en envoyant un courriel à hcl@inventaires.fr ou par courrier postal à HCL publications, 31, rue de Villeneuve – 94370 Sucy-en-Brie

Article 6. Propriété intellectuelle

Notre société est seule propriétaire des droits de propriété intellectuelle sur le contenu de la lettre et du site, de sa structure générale, ainsi que des textes, images animées ou non, sons, savoir-faire, dessins, graphismes et autres éléments les composant. Toute utilisation, rediffusion, communication sous une forme quelconque, même partielle, en dehors des conditions d'abonnement, est interdite sauf accord écrit préalable.

La marque « Habitat & Collectivités Locales » ainsi que les marques et logos de notre société, et de nos partenaires pouvant figurer dans la lettre et sur le site sont des marques et logos déposés. Toute reproduction totale ou partielle de ces marques et logos sans autorisation expresse de notre part est prohibée.